

Afférents au C. Municipal : 19
En exercice : 19
PRÉSENTS : 16
Qui ont pris part à la DCM : 18
Date de la convocation :
Le 24 mars 2026

dcm - N° 13b/ 260330

Envoyé en préfecture le 03/04/2026

Reçu en préfecture le 03/04/2026

Publié le

ID : 004-210402442-20260330-DCM_13B_260330-DE

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

(Séance du 30 mars 2026)

L'an deux mille vingt-six et le 30 mars, à 17 Heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Sandrine COSSERAT, Maire.

PRÉSENTS (16) : Sandrine COSSERAT, Renée VIARD-SIRI, Odile BONIKOWSKI, Michel DELLA SAVIA, Dominique SEGRE, Claude FARGETON, Yves BERTRAND, Patrick DE TAXIS DU POET, Nathalie BOURRIEL, Joseph ROUX, Sébastien RICHERT, Maud AMIGON, Sara BENKIRANE, Romane BONNELLE, Gilbert JAUME et Géraldine AMELIN LE NEDIC.

ABSENTS (3) : Michel BLASZCZYK (procuration à Patrick DE TAXIS DU POET), Julien TAMINI et Bruno MAGNE (procuration à Gilbert JAUME).

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Renée VIARD-SIRI.

- **OBJET :** Affectation des résultats 2025 - Budget RESEAU DE CHALEUR

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2025, en adoptant le Compte Financier Unique :

- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que les résultats du Compte Financier Unique :

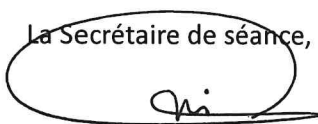
Section de fonctionnement	Section d'investissement
Résultat de l'exercice Excédent : 681,83 €	Résultat de l'exercice Déficit : 3 453,07 €
Résultat antérieur reporté Excédent : 27 293,14 €	Résultat antérieur reporté Excédent : 19 496,85 €
Résultat de clôture Excédent : 27 974,97 €	Solde d'investissement Excédent : 16 043,78 €
Restes à réaliser Dépenses : 0,00 € Recettes : 0,00 €	Restes à réaliser Dépenses : 29 729,99 € Recettes : 0,00 €
Résultat cumulé Excédent : 27 974,97 €	Résultat cumulé Déficit : 13 686,21€

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité (18 voix POUR) décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- Excédent de résultat de fonctionnement reporté (002) 14 288,76 €
- Excédent de fonctionnement capitalisé (1068) 13 686,21 €
- Solde d'exécution d'investissement reporté (001) 16 043,78 €

Fait et délibéré à VOLONNE, les jour, mois et an que dessus.

La Secrétaire de séance,



Le Maire,

Sandrine COSSERAT



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours au Tribunal Administratif de MARSEILLE, dans un délai de deux (02) mois à compter de son affichage et de sa transmission au Contrôle de Légalité.